

À l'attention de Monsieur Marc Fesneau
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
75 Rue de Varenne
75007 Paris

Le 18 octobre 2023 à Paris

Objet : Appel à rejeter le projet de règlement concernant les nouveaux organismes génétiquement modifiés (OGM)

Monsieur le Ministre,

C'est avec une profonde inquiétude que nous constatons que le [projet de règlement](#) de la Commission européenne sur les nouvelles techniques génomiques ou "NTG" (2023/0226 COD) exempte la grande majorité des nouveaux organismes génétiquement modifiés (OGM) de toutes procédures d'évaluation des risques, d'étiquetage et de surveillance. Par conséquent, nous vous demandons de conserver la législation actuelle des OGM et de rejeter l'ensemble de la proposition de règlement, afin de :

- maintenir la liberté de choix pour les agriculteurs de produire sans OGM, pour les consommateurs de ne pas en consommer, et pour les distributeurs de ne pas en commercialiser ;
- protéger l'ensemble de la chaîne alimentaire, et la nature, contre la dissémination de nouveaux OGM ;
- et protéger le marché européen de l'introduction massive de semences brevetées et produits issus des NTG, ce qui nous rendrait toujours plus dépendants de compétiteurs ne respectant pas nos standards sociaux et environnementaux.

La Commission européenne propose, pour la grande majorité des nouveaux OGM, une déréglementation totale fondée sur des critères arbitraires et sans fondement scientifique suffisamment solide, des définitions floues et l'hypothèse non démontrée qu'ils ont un niveau de dangerosité et de risque équivalent à celui des plantes conventionnelles (voir les végétaux NTG de catégorie 1, articles 5, 6 et 7 et annexe 1). Pourtant, la science nous a démontré à plusieurs reprises que même de petites modifications peuvent avoir des impacts considérables sur une plante, et notamment des implications potentielles pour la santé, ainsi que sur ses interactions avec les écosystèmes¹.

De plus, selon la proposition de la Commission européenne, la majorité des nouveaux OGM pourraient être commercialisés comme des denrées alimentaires et aliments pour animaux sans aucun contrôle de sécurité (articles 5, 6 et 7 et annexe 1). Ils pourraient également être disséminés dans la nature sans avoir été testés au préalable, alors même que [les effets directs et indirects, ainsi que les risques, de l'introduction de nouveaux OGM dans la nature n'ont pas été évalués](#) d'un point de vue systémique. En plus de ce défaut d'évaluation globale des nouvelles techniques génomiques, aucune recherche

¹ Heinemann, J.A., Paull, D.J., Walker, S., Kurenbach, B. (2021) Differentiated impacts of human interventions on nature: Scaling the conversation on regulation of gene technologies. Elem Sci Anth 9:1, <https://doi.org/10.1525/elementa.2021.00086>

Authorities from Austria, Poland, Italy, Germany and Switzerland contributed to this research: Eckerstorfer, M.F., Grabowski, M., Lener, M., Engelhard, M., Simon, S., Dolezel, M., Heissenberger, A., Lüthi, C. (2021) Biosafety of genome editing applications in plant breeding: Consideration for a focused case-specific risk assessment in the EU. biotech 10, <https://doi.org/10.3390/biotech10030010>

n'a été menée sur la manière dont les nouveaux OGM interagissent avec les abeilles et les autres pollinisateurs, ni au sujet de l'impact de la culture d'OGM sur la perte de biodiversité. Le projet de dérèglementation supprimerait toute évaluation analytique aujourd'hui requise pour les OGM, donnant un blanc-seing aux industriels, aux techniques actuelles ainsi qu'aux techniques à venir.

En excluant la plupart des nouveaux OGM des exigences en matière d'étiquetage, les consommateurs et l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ne sauraient plus si les aliments et les ingrédients qu'ils achètent contiennent de nouveaux OGM. Concrètement, pour les consommateurs, cela mettrait donc fin au droit à l'information, tel qu'il est défini dans les traités européens et dans la législation alimentaire générale de l'UE, ainsi qu'à leur liberté de choisir de ne pas consommer d'OGM. Les consommateurs français et européens s'y opposent.

Pour les agriculteurs, cette nouvelle législation empêcherait tout simplement ceux qui souhaitent produire des aliments conventionnels ou biologiques sans OGM de se protéger contre une contamination indésirable. C'est une atteinte à la liberté d'entreprendre.

En outre, la proposition pourrait entraîner l'arrivée d'un flux massif de semences brevetées sur le marché de l'UE, ce qui risquerait d'accroître le contrôle d'un petit nombre de grandes entreprises sur le secteur agricole et sur notre souveraineté alimentaire. Les plantes développées à l'aide de NTG sont couvertes par des brevets, qui peuvent avoir une incidence sur les droits des agriculteurs à exploiter des semences (qui auraient par exemple été contaminées par des plantes NTG ou dont certains traits pourraient être similaires aux semences brevetées) et les exposer à des risques d'action en justice pour violation de brevet. De plus, les brevets sur les semences entravent l'innovation dans le domaine de la sélection végétale, ce qui pénalise donc davantage les petits et moyens sélectionneurs car ils n'ont pas suffisamment de ressources pour accéder aux brevets.

Par ailleurs, depuis 2015, 17 gouvernements, dont la France, ont [interdit la culture d'OGM sur leur sol, grâce à la clause de sauvegarde](#) (article 23 de la directive 2001/18/CE). Cette clause a été durement acquise par voie de justice, un combat juridique pour lequel la France a d'ailleurs été pionnière. Il est donc déloyal et inacceptable de supprimer cette clause et de priver les gouvernements de ce droit démocratique.

Enfin, la Commission européenne se contente de répéter les promesses de l'industrie biotechnologique sur la prétendue durabilité des nouveaux OGM, durabilité qui n'est encore qu'une promesse à ce stade, étant donné que :

- Très peu de ces produits sont destinés à répondre aux problématiques causées par le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources planétaires^{2,3}. En réalité, la majorité des OGM développés jusqu'ici et des nouveaux produits en cours de développement le sont pour tolérer des herbicides, produire des insecticides d'un type nouveau, améliorer les rendements ou encore répondre à des objectifs superficiels tels que l'amélioration des qualités gustatives, esthétiques ou de conservation des produits.

² [Recommendations for the Assessment of Potential Environmental Effects of Genome-Editing Applications in Plants in the EU](#), April 2023. Parmi les plantes NTG étudiées entre 1996 et 2019, seulement 16% le sont pour de la résistance biotique et 3% pour de la résistance abiotique.

³ [Conférence "GMO-Free Europe"](#), intervention de Margret Engelhard, Panel 1.

- Rien n'a été prouvé concernant la capacité de plantes NTG à s'adapter aux enjeux précités.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de conserver la législation existante sur les OGM, afin que tous les nouveaux OGM soient réglementés en tant qu'OGM, et que les contrôles de sécurité pour la santé et l'environnement, la publication de la méthode de détection ainsi que l'étiquetage sur l'ensemble de la chaîne de production, jusqu'au consommateur, soient maintenus. Nous vous demandons donc de prendre une position claire de rejet de la proposition de la Commission européenne lors du prochain Conseil de l'Agriculture et de la Pêche (AGRIFISH).

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

SIGNATAIRES

Nicolas Laarman, Délégué général de POLLINIS

Jérôme Frignet, Directeur des programmes de Greenpeace France

Antoine Gatet, Président de France Nature Environnement

Nadine Lauverjat, Déléguée générale de Générations Futures

Olivier Leduc, Porte-parole d'OGM Dangers

André Ménache, Conseiller scientifique d'Antidote Europe

Philippe Mouchette, Membre du comité de pilotage d'Objectif Zéro OGM

Charles Pernin, Délégué général du Synabio

Dominique Techer, Président de Bio Cohérence

Jacques Testart, Président d'honneur de Sciences citoyennes

Bruno Viennois, Porte-parole de la Fédération Nature & Progrès